LES DÉCISIONS DU COMITÉ DIRECTEUR DU 19 NOVEMBRE 2025

PARIS, LE 19 NOVEMBRE 2025 – Le Comité Directeur de la Ligue Nationale de Rugby (LNR) s'est réuni et a acté les décisions suivantes.

Compétitions

Affluences

Le Comité Directeur a fait le point sur les affluences de la saison 2025/2026.

En TOP 14, l'affluence s'élève à 15 285 personnes après 9 journées de championnat, un chiffre stable par rapport à la saison 2024/2025.

En PRO D2, l'affluence s'élève à 6 162 personnes après 10 journées de championnat, soit une croissance de +10 % par rapport à la saison précédente.

Dispositif JIFF

Le Comité Directeur a validé les moyennes finales de JIFF par club de TOP 14 et de PRO D2 après la 8ème journée de championnat, conformément aux règlements généraux de la LNR qui prévoient deux points d'étape sur le sujet par saison.

Pour rappel, chaque club professionnel doit présenter une moyenne de 16 JIFF sur la feuille de match sur l'ensemble des rencontres de la saison pour ne pas être sanctionné sportivement (avec un régime dérogatoire pour les clubs promus[1]), et 17 pour bénéficier de l'incitation financière correspondant au volet 1 du fonds JIFF (avec un régime dérogatoire pour les clubs promus)[2].

[1] 13 en saison 1 et 14,5 en saison 2.
[2] 14 en saison 1 et 15,5 en saison 2.

Clubs TOP 14	Moyenne J8 2025/2026
Bayonne	17,63
Bordeaux	18,25
Castres	17,12
Clermont	18,25
La Rochelle*	18,43
Lyon	17,00
Montauban	15,00
Montpellier	16,25
Paris	17,75
Pau	18,88
Perpignan	17,13
Racing 92	16,25
Toulon*	16,71
Toulouse	19,50

*moyenne ne tenant pas compte de la J3

Clubs PRO D2	Moyenne J8 2025/2026
Agen	17,00
Angoulême	19,00
Aurillac	18,00
Béziers	16,75
Biarritz	18,75
Brive	15,50
Carcassonne	16,75
Colomiers	18,25
Dax	17,62
Grenoble	18,25
Mont-de-Marsan	16,63
Nevers	17,63
Oyonnax	16,75
Provence	17,25
Valence-Romans	18,25
Vannes	15,25

Moyenne TOP 14 : 17,44

Moyenne PRO D2 : 17,35

Les moyennes du TOP 14 et de la PRO D2 sont en légère augmentation par rapport à la saison précédente (respectivement 17,33 et 17,24).

Label Stades

Initié en 2012 par la Ligue Nationale de Rugby, le Label Stades LNR est un dispositif volontaire incitatif, intégré aux règles de distribution de la LNR. Son objectif est le développement infrastructurel du rugby professionnel français, en réunissant des recommandations évolutives destinées à être utilisées lors de projets de modernisation, de rénovation et / ou de construction de stades.

Le niveau des versements dépend du niveau de qualification obtenu (Bronze, Argent et Or)

Le club de l'US Dax a décidé de s'engager dans la voie de cette labellisation durant la saison 2023/2024 avec un programme de travaux sur 2 saisons qui a abouti à l'intersaison 2025. Après évaluation, la Commission Label Stade a attribué au club le Label niveau Bronze.

Gouvernance

Statuts de la LNR

Le Comité Directeur a adopté une proposition de modification des statuts de la LNR introduisant une possibilité pour le Président de percevoir une rémunération en qualité de mandataire social. Cette modification statutaire sera soumise aux Assemblées Générales de la LNR et de la FFR de décembre.

CONTACT PRESSE
Thibault Rossignol - thibault.rossignol@lnr.fr - 07 85 36 99 27